

## **Postulat**

### Définition d'une politique immobilière pour la commune de Val-de-Ruz

#### Objet:

Séance du conseil général de Val-de-Ruz du 12 décembre 2013, bilan d'ouverture de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### Développement:

La commune hérite des patrimoines administratif et financier d'une certaine importance. Les immeubles ont une valeur, un coût et un rendement pour certains d'entre eux. Dans le cadre de l'intérêt général de la commune et de la saine gestion financière à long terme il y a lieu de définir si l'on veut un développement, un maintien ou une réduction de ces biens selon leur nature.

Le conseil communal est invité à nous proposer une politique générale de gestion de ces biens immobiliers.

#### Signataire:

Le groupe PLR / PDC par P.-A. Bueche